

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 4 avril 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESTASTEREYRES et Constance MAUGENET.

Excusés représentés : M. Pierre DIBON (pouvoir donné à Mme Sandrine BUSSIRON) et Mme MONTAUZER MERDY Nelly (pouvoir donné à M. Thierry AIMÉ).

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

Objet : **Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018**

Le Maire expose à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux.

Il ajoute que le budget communal nécessite des recettes fiscales de 260 871 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxes	Taux d'imposition de 2017	Taux votés en 2018	Bases 2018	Produit fiscal 2018
Taxe d'Habitation	13,85	13,85	976 200 €	135 204 €
Taxe Foncière (Bâti)	12,27	12,27	707 900 €	86 859 €
Taxe Foncière (Non Bâti)	53,90	53,90	72 000 €	38 808 €
TOTAL				260 871 €

Fait et délibéré à GUICHE, le 11 avril 2018

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le **23 AVR. 2018**